RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel: M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LÒYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chaleze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M, Bernard VOUGNON Chevroz: M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes: Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine: M. François LOPEZ Larnod: M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents: Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières: M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Champoux: M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Francis: M. Claude PREIONI La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote:

Mandants: F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), YM. DAHOUI (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, JY. PRALON, JM. JOUFFROY

Mandataires: B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004374

Rapport n°5.3 - Programmation de droit commun 2018 : opération de démolition de 48 logements locatifs publics rue de Chaillot à Besançon

Programmation de droit commun 2018 : opération de démolition de 48 logements locatifs publics rue de Chaillot à Besançon

Rapporteur: Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

Commission: Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
	Montant AP : 8 600 969 € Montant CP 2018 : 280 000 € Montant de l'opération : 168 435,67 €

Résumé:

Le présent rapport propose l'attribution sur crédits délégués de l'Etat de 168 435,67 € au titre de la participation aux coûts des travaux et aux frais de relogement concernant l'opération de démolition et de relogement le financement de la démolition de 48 logements sis 12-14-16 rue de Chaillot à Besançon.

Conformément au cadre d'intervention établi par la délégation des aides à la pierre et à travers le Programme Local de l'Habitat, il est proposé que le Grand Besançon intervienne en faveur de cette opération à hauteur de 168 435.67 € sur crédits délégués de l'Etat.

I. Intervention du Grand Besançon en soutien aux opérations de démolition de logements locatifs publics dans le cadre de la gestion des aides à la pierre déléguées de l'Etat

L'Etat délègue à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour une durée de 6 ans renouvelable, la compétence, d'une part, pour décider de l'attribution des aides publiques, à l'exception des aides distribuées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement, et, d'autre part, pour procéder à leur notification aux bénéficiaires. La nouvelle convention de délégation de gestion des aides à la pierre, approuvée lors du conseil communautaire du 24 mai 2018, prend effet à compter du 1er janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2023.

Suite au Comité Régional de l'Habitat du 9 février 2018, le Grand Besançon est bénéficiaire d'une dotation sur crédits délégués de l'Etat de l'ordre de 370 362 €, soit une subvention forfaitaire à hauteur de 4 718 € par logement de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) pour les communes classées en zone 5 et de 6 718 € par logement de type PLAI pour les communes classées en zone 4. Par ailleurs, en termes d'autorisations d'agréments, les objectifs fixés pour l'année 2018 sont de 200 logements locatifs publics, composés de 133 logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) (dont 11 logements locatifs communaux agréés en PALULOS) (Prime d'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) et 59 logements de type PLAI. La dotation fixe également un objectif à hauteur de 8 logements de type PLS. Un avenant passé à cette délégation lors du conseil communautaire du 29 juin 2018 a permis l'inscription d'une enveloppe exceptionnelle de crédits délégués en soutien aux opérations de démolition située en dehors des périmètres de renouvellement urbain.

II. Démolition d'un immeuble 12, 14, 16 rue de Chaillot à Besançon

Cette opération de démolition s'inscrit dans la continuité du projet de renouvellement urbain du secteur Fontaine-Ecu à Besançon.

Approuvé en 2008 par le Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat, le programme sur le quartier de Fontaine-Ecu/Chaillot prévoyait :

- la démolition de 270 logements situés 24-26 rue de Fontaine-Ecu, 26A à 26F rue de Fontaine-Ecu, et 23 rue de Chaillot à Besancon.
- la réhabilitation de 48 logements situés 12-14-16 rue de Chaillot à Besançon.

Une fois l'opération de relogement des occupants terminée, les démolitions des trois premiers immeubles se sont échelonnées sur les années 2013 et 2014. Dans le même temps, le programme de réhabilitation de l'immeuble 12-14-16 rue de Chaillot était élaboré en concertation avec les locataires et leurs associations représentatives. Un premier vote des locataires sur le projet, prévu en février 2014, était différé, et le programme de travaux revu, dans le but de contenir l'augmentation de loyer consécutive aux travaux de rénovation. Toutefois, le vote, organisé les 24 et 25 juin 2015, a abouti à un refus du projet, à une large majorité des locataires.

Le Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat a, par une délibération en date du 26 octobre 2015, décidé de la démolition du bâtiment et le dépôt du dossier d'intention de démolir en préfecture (dossier envoyé le 10 octobre 2016).

Lors du conseil municipal du 18 janvier 2017, la Ville de Besançon a donné un avis favorable à ce projet de démolition, qui a fait l'objet d'une autorisation de démolir par la Préfecture en date du

III. Décision de subvention

Au regard du contexte opérationnel de ce projet et de la mise à disposition de crédits délégués en soutien aux opérations de démolition sur la programmation de droit commun 2018, Grand Besançon Habitat sollicite une subvention en soutien aux travaux de démolition et aux frais de relogement liés à l'opération de relogement démarrée depuis 2017.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer, sur crédits délégués de l'Etat, une subvention d'un montant total de **168 435,67** € à Grand Besançon Habitat pour financer les coûts de démolition des 48 logements situés 12, 14, 16 rue de Chaillot à Besançon.

Cette subvention se décline de la manière suivante :

- 147 786,67 € au titre de la participation aux travaux de démolition (actuellement chiffrés à hauteur de 443 360,00 €),
- 20 649.00 € au titre de la participation au coût de l'accompagnement social des locataires dans le cadre de l'opération de relogement en cours (actuellement chiffrée à hauteur de 61 947,00 €).

Mmes C.JARROT, D.POISSENOT et K.ROCHDI et MM. F.ALLEMANN, B.GAVIGNET(2), R.STEPOURJINE et G.VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de financement déposée par Grand Besançon Habitat pour la démolition de 48 logements situés 12, 14, 16 rue de Chaillot pour un montant total de 168 435,67 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la décision de subvention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 8

Préfecture du Doubs
Pour extrait conforme

Le Vice-Président/suppléant,

Contrôle de légalité
Cabriel BAULIEU

Recule